



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 9 NOVEMBRE 2009,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-11-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal des l'assemblées du 19 octobre 2009.
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- 7- Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un bâtiment accessoire ayant une marge de recul arrière de .5 m au lieu de 1.5 m et empiétant sur la propriété voisine de .5 m sur le côté nord-ouest au 11 rue Hervé-Toupin.
- 8- Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire partiellement en façade du bâtiment principal et ayant une superficie de 121 m² au 130, rue Notre-Dame
- 9- Demande de dérogation visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec un empiètement de 1 m dans la bande riveraine au 1034-A, rue Notre-Dame.
- 10- Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de l'immeuble portant le numéro civique 957, rue Notre-Dame
- 11- Modification du règlement 2009-15 décrétant des travaux d'amélioration du système d'approvisionnement en eau
- 12- Contrat pour l'ajout d'un système UV au traitement des eaux usées municipales
- 13- Contrat de déneigement de la rue Hervé-Toupin
- 14- Contrat d'entretien des pistes de ski de fond
- 15- Installation de luminaires sur la rue Hervé-Toupin, le rang St-Pierre et la route Picardie
- 16- Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec
- 17- Appui à la demande de la Fabrique de la Paroisse de la Visitation de Champlain pour la rénovation de la toiture de l'église



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 18- Contrat de servitude sur les lots 144-P et 115-P du cadastre de la Visitation de Champlain
- 19- Contrat d'acquisition des lots 305-49 et 309-51
- 20- Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 2009-15
- 21- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 22- Dons :
 - Fabrique de Champlain
 - AirMédic
 - Centre d'action bénévole des Riverains et de la Moraine
- 23- Varia :
- 24- Période de questions.
- 25- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2009-11-189

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 OCTOBRE 2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 2009 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2009-11-190

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 9 novembre 2009 pour une somme n'excédant pas 149 428.35 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre est déposée.

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme pour l'assemblée du 20 octobre 2009 est déposé.

2009-11-191

DEMANDE DE DÉROGATION VISANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AYANT UNE MARGE DE REcul ARRIÈRE DE .5 M AU LIEU DE 1.5 M ET EMPIÉTANT SUR LA PROPRIÉTÉ VOISINE DE .5 M SUR LE CÔTÉ-OUEST AU 11 RUE HERVÉ-TOUPIN

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire ayant une marge de recul



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

arrière de .5 m au lieu de 1.5 m au 11, rue Hervé-Toupin ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté empiète sur le terrain de la propriété voisine ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis une recommandation d'autoriser la dérogation demandée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de .5 m de la limite arrière du terrain à la condition que le propriétaire enregistre une servitude permettant que le bâtiment soit implantée en partie sur la propriété du 1, rue Hervé-Toupin.

ADOPTÉ unanimement

2009-11-192

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT
ACCESSOIR PARTIELLEMENT EN FACADE DU BÂTIMENT
PRINCIPAL ET AYANT UNE SUPERFICIE DE 121 M² AU 130,
RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire partiellement en façade du bâtiment principal au 130, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté à une superficie de plus de 100 m² et une hauteur de plus de 4 m ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire ayant une superficie d'environ 122 m² et une hauteur d'environ 6 m, partiellement en façade du bâtiment principal.

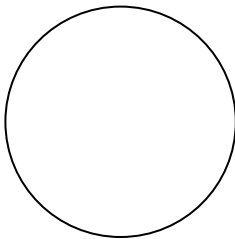
ADOPTÉ unanimement

2009-11-193

**DEMANDE DE DÉROGATION VISANT À AUTORISER
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC
UN EMPIÈTEMENT DE 1 M DANS LA BANDE RIVERAINE
AU 1034-A, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec un empiètement de 1 m à l'intérieur de la bande riveraine au 1034-A, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que la demande soit acceptée ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil autorise un agrandissement de 10 m² avec un empiètement de 1 m à l'intérieur de la bande riveraine au 1034-A, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE
L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO CIVIQUE 957, RUE
NOTRE-DAME**

Avis de motion est donné par madame Sonya Pronovost de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à permettre l'achat de la propriété du 957, rue Notre-Dame et à autoriser l'emprunt du montant nécessaire au financement de l'acquisition.

Note

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-15 DÉCRÉTANT DES
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU**

Avis de motion est donné par monsieur Claude Chartier de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à modifier l'objet du règlement 2009-15 et de réduire le montant de l'emprunt autorisé.

2009-11-194

**CONTRAT POUR L'AJOUT D'UN SYSTÈME UV AU
TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE des invitations à soumissionner ont été faite conformément à la résolution 2009-10-177 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées pour répondre aux demandes comprises dans les plans et devis «Traitement des eaux usées – Ajout d'un système UV» préparés par Pluritec Ltée

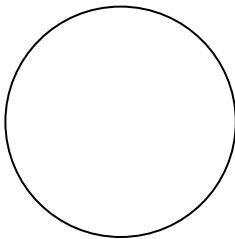
Turcotte (1989) inc.	85 277.06 \$
Filtrum inc.	97 072.50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation faite par Pluritec Ltée

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la municipalité de Champlain accorde le contrat pour la réalisation de travaux d'installation d'un système UV au traitement des eaux usées municipales à l'entreprise Turcotte (1989) inc.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2009-11-195

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE HERVÉ-TOUPIN

CONSIDÉRANT QUE des invitations à soumissionner pour le déneigement de la rue Hervé-Toupin pour la saison 2009-2010 ont été faites à Les Entreprises M & R Massicotte et à Déneigement Ricard ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

ENTREPRISE M & R MASSICOTTE :
4 000 \$ (taxes non-incluses)

DÉNEIGEMENT RICARD
2 950 \$ (taxes non-incluses)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le contrat pour le déneigement de la rue Hervé-Toupin saison 2009-2010 soit accordé à Déneigement Ricard conformément à la soumission déposée le 2 novembre 2009.

ADOPTÉ unanimement

2009-11-196

CONTRAT D'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par monsieur Benoît Pital (item 1) pour l'entretien des pistes de ski de fond pour l'hiver 2009-2010;

CONSIDÉRANT que ladite offre comprend le traçage et l'entretien de sentiers, pour un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (4 995 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain accorde le contrat pour l'aménagement et l'entretien des pistes de ski de fond, conformément à l'offre de service (item 1) présentée par monsieur Benoît Pital, pour un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (4 995 \$);

ADOPTÉ unanimement

2009-11-198

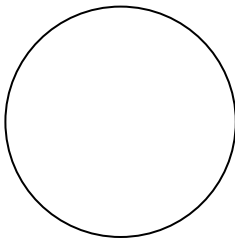
INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LA RUE HERVÉ-TOUPIN, LE RANG ST-PIERRE ET LA ROUTE PICARDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE des nouveaux luminaires soient installés aux endroits suivants :

2 sur la rue Hervé-Toupin
2 sur la route Picardie
1 au 274 rang St-Pierre

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2009-11-199

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire réaliser des travaux pour le traitement des eaux usées des résidences de la rue Jacob ;

CONSIDÉRANT QUE Pluritec Ltée a été mandaté, par la résolution 2009-05-079, pour préparer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada Québec pour réaliser les travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux usées des résidences de la rue Jacob ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées fait partie des priorités identifiées au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, révisé en mars 2009, adopté par le conseil municipal de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain mandate Pluritec Ltée pour présenter un projet pour la réalisation d'un système de traitement des eaux usées dans le cadre du programme FCCQ et que la municipalité s'engage, si le projet est retenu, à défrayer la partie des coûts qui ne sont pas assumés par la subvention ainsi que les coûts de fonctionnement du système de traitement des eaux usées.

ADOPTÉ unanimement

2009-11-200

**APPUI À LA DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE
DE LA VISITATION DE CHAMPLAIN POUR LA
RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de la Visitation de Champlain doit procéder à des travaux importants de réfection de la toiture de l'église de Champlain ;

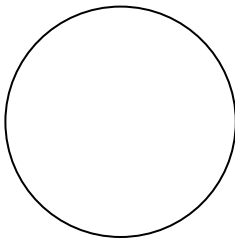
CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de la Visitation de Champlain demande une contribution du milieu pour financer le coût des travaux de rénovation de la toiture de l'église de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE l'église de Champlain est un bâtiment cité par le ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière est présentée, par la Fabrique de la Paroisse de la Visitation de Champlain, dans le cadre du pacte rural ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain appuie la Fabrique de la Paroisse de la Visitation de Champlain dans ses démarches d'aide financière auprès du CLD des Chenaux.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2009-11-201

**CONTRAT DE SERVITUDE SUR LES LOTS 114-P ET 115-P DU
CADASTRE DE LA VISITATION DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE des équipements des réseaux câblés ont été implantés sur des propriétés privées, et particulièrement sur une partie des lots 144-P et 115-P ;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada demande que la municipalité se porte fort advenant le cas où il faudrait déplacer l'assiette de la servitude décrite au projet de servitude préparé par Me Hugues Germain (Référence : 09HG0035) pour les lots ci-haut mentionnés et défraierait tous les coûts reliés au déplacement des fils et des équipements concernés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de servitude préparé par Me Hugues Germain (Référence : 09HG0035) faisant partie intégrante de la présente comme si tout au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, avec les propriétaires et les représentants de Bell Canada et Hydro-Québec la servitude pour l'utilisation d'une partie des lots 114-P et 115-P conformément au projet déposé.

ADOPTÉ unanimement

2009-11-202

CONTRAT D'ACQUISITION DES LOTS 305-49 ET 309-51

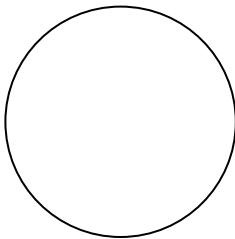
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire implanter un système de traitement des eaux usées pour desservir les résidences de la rue Jacob et compléter la rue de façon à permettre aux véhicules de tourner;

CONSIDÉRANT QUE le contrat approuvé le 3 août 2009 par le conseil municipal pour l'acquisition du lot 305-49 et d'une servitude sur le lot 305-50 a dû être modifié pour y inclure le lot 305-51 constituant l'assiette de la rue;

CONSIDÉRANT QU'un projet de contrat d'acquisition préparé par me Hugues Germain ayant comme # de référence 09HG0035 a été présenté aux membres du conseil municipal pour en prendre connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat d'acquisition des lots 305-49, 305-51 et d'une servitude sur le lot 305-51 en contrepartie d'une somme de 35 000\$ provenant des surplus accumulés du fonds général de la municipalité.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

Note

**DEPOT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE
RÈGLEMENT 2009-15**

Le secrétaire-trésorier dépose le résultat des procédures d'enregistrement du règlement 2009-15. Aucune signature n'a été enregistrée.

Note

DEPOT DES DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les élus municipaux déposent à la table du conseil leur déclaration d'intérêts pour l'année 2009

2009-11-203

**DONS : FABRIQUE DE CHAMPLAIN, AIRMÉDIC, CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS ET DE LA
MORAINE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE les dons suivants soient accordés à :

Fabrique de Champlain, 1 000 \$ pour le déneigement du stationnement de l'église et du presbytère.

AirMédic, 0.10 \$ par habitant soit 158.70 \$ pour leurs opérations aéromédicales

Centre d'action bénévole des Riverains et de la Moraine, 200 \$ pour le programme PAIR.

Fabrique de Champlain, 50 \$ pour le décès de madame Sylvie Le Blanc

ADOPTÉ unanimement

2009-11-204

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, Maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier